



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

VOS DROITS ET VOS SOINS

BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT SANTÉ



Avec votre accord, votre interlocuteur communique vos coordonnées et vos besoins à votre CPAM.



Vous êtes alors contacté(e) par téléphone par un conseiller accompagnement santé.

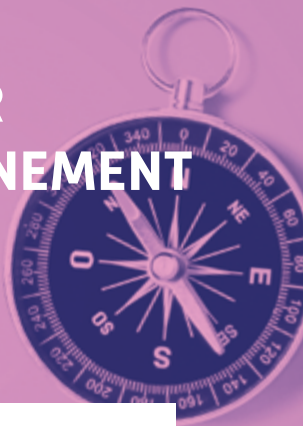


Le conseiller réalise avec vous un bilan de vos droits et de vos besoins.



Le conseiller vous oriente et vous accompagne pour vos démarches en lien avec votre santé.

VOTRE CONSEILLER ACCOMPAGNEMENT SANTÉ



Nom

Téléphone

E-mail